

Critères d'attribution des perfectionnements à l'étranger
(Stages de courte durée, SSHN et manifestations scientifiques)
Année 2020

Conformément aux dispositions prises lors de la réunion du **CSF du 22 Janvier 2020**, les demandeurs de stages de courte durée, SSHN ou d'une autorisation de participation à une manifestation scientifique sont informés que les critères d'attribution sont comme suit :

Stages de courte durée :

Réservés uniquement aux enseignants-Doctorants et doctorants non salariés (à partir de la 2^{ème} année):

- Classement des demandeurs comme suit :

- 1/ Année d'inscription, priorité aux doctorants ayant un plus grand nombre d'inscriptions en thèse dans la limite des inscriptions réglementaires (5 ans pour LMD et 6 ans pour le doctorat en Sciences).
- 2/ Nombre de stages consommés
- 3/ Production scientifique (publications et communications)

SSHN (MCB, MCA et Pr):

- Production scientifique* (des 3 dernières années)
- Nombre de stages consommés dans le grade.

Manifestations scientifiques (MCB, MCA et Pr) :

- Obligation d'une communication orale
- Priorité aux professeurs puis MCA puis MCB.
- Production scientifique* (des 3 dernières années)
- Nombre de participations antérieures dans le grade

NB/ Les enseignants invités pour des plénières ont un avis favorable sans conditions.

NB/ *Pour les SSHN et les manifestations Scientifiques, seules les publications répondant aux critères de soutenabilité tels que définis par le CSU de Bejaia sont prises en compte

(article de recherche long « Full length article », non payant et non en open access payant, de catégories A ou B).

La production scientifique (SCD, SSHN et MS) est notée comme suit :

Production	Notation
Publications internationales de catégorie A	10
Publications internationales de catégorie B	08
Communications internationales orales	04
Communications internationales affichées (assurées par des doctorants)	03
Communications nationales orales	02
Communications nationales affichées (assurées par des doctorants)	01

Béjaia le 26/01/2020
Vice- Décanat chargé de la PGRSRE